

L'agissement sexiste comme violence faite aux femmes au travail

PAR **BENOÎT LE GOEDEC**, RÉDACTEUR EN CHEF

« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ». L'article L. 1142-2-1 du Code du travail est ainsi libellé.

Les agissements sexistes dans les relations de travail sont loin d'être des phénomènes marginaux.

La définition de l'agissement sexiste est un signal fort visant à rendre compte de la gravité de ce comportement. L'agissement sexiste se distingue d'autres comportements subis par une personne en raison de son sexe, comportements prohibés par le Code du travail ou/et le Code pénal tels que de la provocation à la haine, à la violence ou à l'injure en raison du sexe, l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel ou la discrimination.

Il agit comme un « stresseur » pour les salarié.e.s et lorsqu'il s'installe dans la durée, peut créer de la souffrance chez les individus qui le subissent, diminuer leur sentiment de compétence, leur confiance en eux, leur estime de soi et leur motivation.

Nous l'entendons dans nos consultations quand les femmes nous racontent les pressions subies dans le cadre de leur travail, les blagues sexistes sur leur maternité ou les

pressions faites de propos et de sous-entendus sur leurs compétences et leur réactivité/productivité.

Situation qui impacte le vécu de la grossesse et ne leur permet pas de concilier harmonieusement leur vie professionnelle et ce temps du souci de soi.

Mais l'agissement sexiste est aussi quelque chose que les sages-femmes, profession de femmes pour les femmes, subissent. Aliénation de compétences, propos machistes et paternalistes, réduction aux normes du féminin... tout cela finit aussi par modifier l'engagement, la responsabilité morale, et la motivation au travail. Avec le risque d'ouvrir à une violence subie beaucoup plus forte (harcèlement moral, harcèlement sexuel...) ou de la rediriger vers la plus vulnérable que soi, la femme enceinte...

Alors, pour s'associer à ces paroles de femmes, pour être à leur côté, chacun dans notre quotidien et nos lieux professionnels, nous devons la dénoncer, à l'instar de ces médecins de Toulouse (internes, praticiens hospitaliers, externes) qui ont fait une lettre commune pour dénoncer à leur direction et tutelle (lettre relayée par des collectifs associatifs contre les violences faites aux femmes) ces violences sexistes dégradantes qu'elles subissent. •

The flyer features a blue and white design with a heart shape in the background. At the top, it says "14 et 15 SEPTEMBRE 2018". Below that, the title "8es RENCONTRES A DEUX MAINS" is written in large blue letters, with "organisées par Chantal FABRE-CLERGUE & Pierre MARÈS" underneath. To the right, there is information about the location: "CITY CENTER VIEUX PORT World Trade Center, 2 Rue Henri Barbusse 13001 Marseille". An illustration of a lighthouse and flowers is shown next to the address. At the bottom, logos for "les baleines bleues", "PERINEFORM 10^e anniversaire", "aius", and "Perponis" are displayed. The text "Présidente d'honneur Mireille BONIERBALE" and "Présidente de l'A.I.U.S." is also present, along with names like "Carole ZAKARIAN" and "Dominique BONNEAU". The bottom right corner contains the text "Programme et renseignements" followed by two websites: "www.lesbaleinesbleues.com" and "www.ra2m.fr".